

## Conservation des zones de frayère du lac Albert

<b>Pays</b>	<b>République Démocratique du Congo</b>
<b>Bénéficiaire</b>	GRAPEDECO
<b>Montant total du projet</b>	48 500 €
<b>Montant de la subvention FFEM</b>	35 000 € (72%)
<b>Partenaires financiers</b>	GRAPEDECO (7 850 €), partenariats locaux (5 500€)
<b>Durée du projet</b>	12 mois
<b>Signature de la convention</b>	5 août 2011

### Contexte

Le projet se situe sur le Lac Albert, à l'Est de la République Démocratique du Congo, dans la région de l'Ituri et plus précisément dans la partie Sud du lac, à proximité des réserves communautaires de Nana (Tchomia), Kasenyi-Mugumba, Malonga-Kapuru et du Delta de Semliki. La surexploitation des ressources halieutiques due à la pression démographique et aux pratiques de pêche destructives menace les zones de nourrissage et de frayère du lac.

Afin d'assurer le renouvellement des stocks de poisson (certains espèces sont endémiques) et de contribuer ainsi à l'amélioration de la sécurité alimentaire des communautés riveraines, Grapedeco a identifié 16 sites (sur environ 30 km de berges) qui devraient être protégés en priorité en interdisant les méthodes de pêche illégales (la senne de plage, le filet moustiquaire, le filet Epervier et la pêche aux plantes et produits toxiques) et la coupe des roseaux.

Le projet se propose ainsi d'apporter aux membres de 25 pêcheries appartenant à 3 500 ménages (environ 12 500 personnes) les appuis techniques, méthodologiques et financiers qui leur font défaut pour pouvoir développer avec eux les possibilités de conservation au niveau communautaire.

### Objectifs

Ce projet a pour finalité la conservation de la biodiversité du lac Albert qui doit passer par la protection et la conservation de certaines zones d'intérêts halieutique, c'est-à-dire les zones de frayères qui gérées irrationnellement subiraient un effondrement des ressources aquatiques avec toutes les conséquences qui s'ensuivent.

### Principales activités

Les principaux résultats attendus sont :

- Inventaire des zones de frayères sensibles dans la partie Sud du lac ;
- Création d'au moins 4 réserves communautaires sur les 16 aires prioritaires de nourrissage et de frayère identifiées (avec bornage de zones) ;
- Elaboration de 4 plans simples de gestion ;
- Installation de 5 Conseils Communautaires de Pêche : un bureau central plus 4 petits bureaux de représentations dans chaque réserve ;
- Mise en place d'équipes de surveillance sur les 4 zones ;
- Création d'un comité scientifique ;



FONDS FRANÇAIS POUR  
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



- Fabrication de 2 stations d'aquaculture (18mx15m) pour la commercialisation des alevins avec formation en techniques de transformation des produits de pêche.

**Pour en savoir plus**

[www.ffem.fr](http://www.ffem.fr)

**Contact projet**

Emmanuel MUAMBA

[emkamg@gmail.com](mailto:emkamg@gmail.com)